



## Séance publique du 23 janvier 2023

Présents: HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, BOONEN Serge, THOLL Jean-Joseph, échevins, BARTHELEMY Marc, BENDER Maxime, MEYERS Corinne, MICHELIS Mike, TOBES Romain, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent: /.

### Le Conseil communal,

Vu la demande introduite par GEOCAD pour le compte de CIORAN S.A., tendant à obtenir l'autorisation pour le morcellement/la réunion des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 445/2084 et 442/2083, section A de Haller;

Vu le plan de morcellement joint à la demande ;

Vu l'article 29 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et modifiant

1. la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,
2. la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales,
3. la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles,
4. la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau ;

Vu l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 se rapportant à la publication des règlements ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

décide unanimement

de marquer son accord au projet de morcellement/réunion des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 445/2084 et 442/2083, section A de Haller, selon le plan joint à la demande.

La présente décision sera publiée conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 2016 et sera transmise à Madame le Ministre de l'Intérieur pour sa publication au Mémorial.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Waldbillig, le 6 février 2023

La bourgmestre,

La secrétaire,



Date de l'annonce  
publique de la séance  
17 janvier 2023

Date de la convocation  
des conseillers  
17 janvier 2023

Point de l'ordre du jour  
2023-01-12b

Objet:  
Demande de  
morcellement/réunion de  
parcelles sises à Haller

Commune de WALDBILLIG

Section -A- de Haller



Référence Géocad : 14220-03(a)  
Référence Cadastre : /

Levé par : MAG  
Dessiné par : LTH

Echelle : 1 / 250

Lieu et : LUXEMBOURG, le 21 octobre 2022  
Date

Le géomètre officiel : François-Xavier WEBER

Signature :

**PROJET D'EMPRISE / PROJET DE REUNION DE PARCELLE**

**LEGENDE DES PARCELLES**

Commune de WALDBILLIG

Section -A- de Haller

Numéro	Nature	Occupation	Contenance			Noms
			ha	a	ca	
442/XXX1	place voirie		00	00	67	CIORAN SA
445/XXX2	place (occupée)	bâtiments à habitation	00	35	12	CIORAN SA
Numéro	Lieu-dit		Provenance des parcelles			
442/XXX1	Rue des Romains		PARTIE NO 445/2084			
445/XXX2	Rue des Romains		PARTIE NO 445/2084 ET NO ENTIER 442/2083			

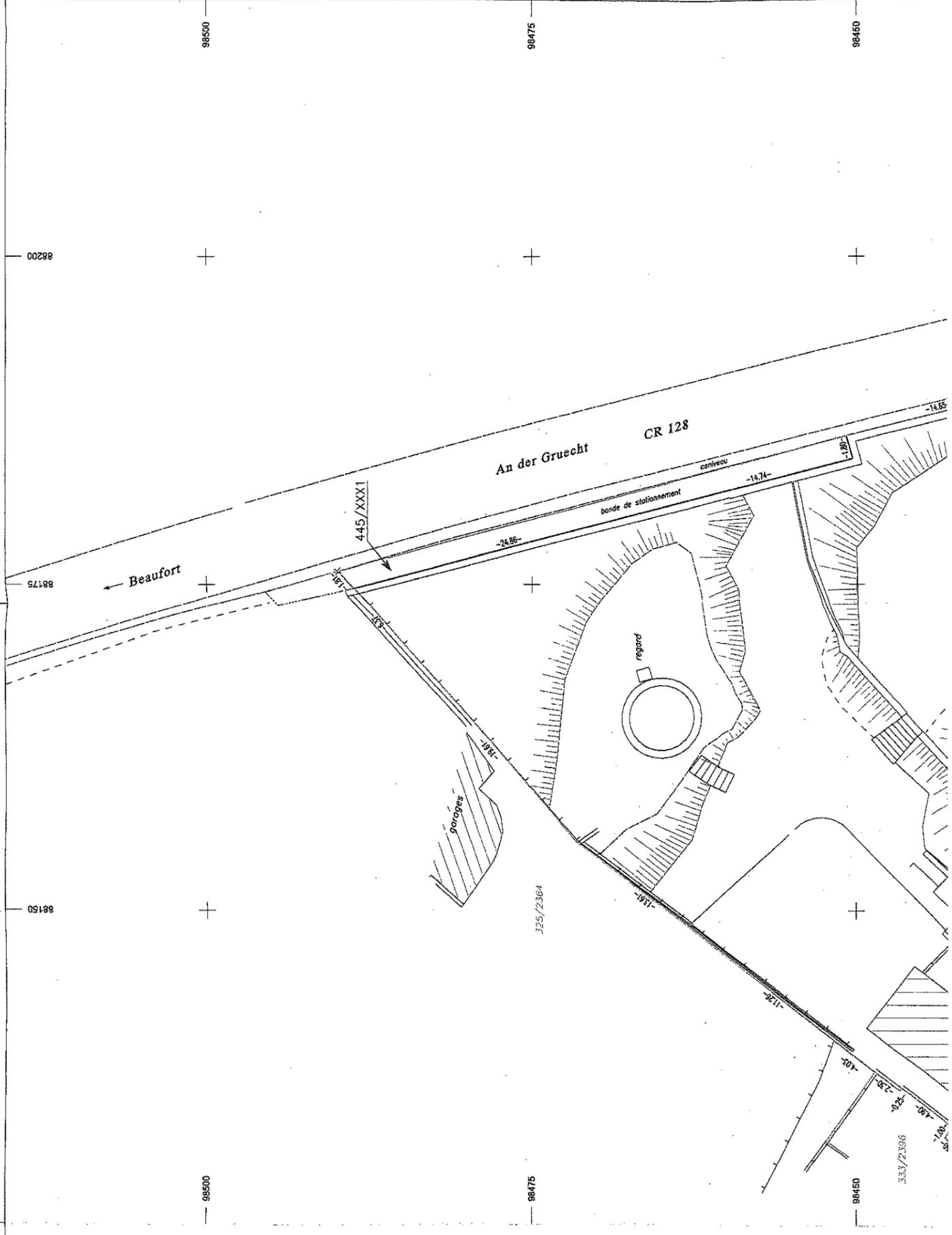
Légende :

- Ancienne limite suivant mesurages Nos 210, 661 et 704
- Nouvelle limite
- 333/2397 Numéro de parcelle
- CIORAN SA Propriétaire selon relevé parcellaire

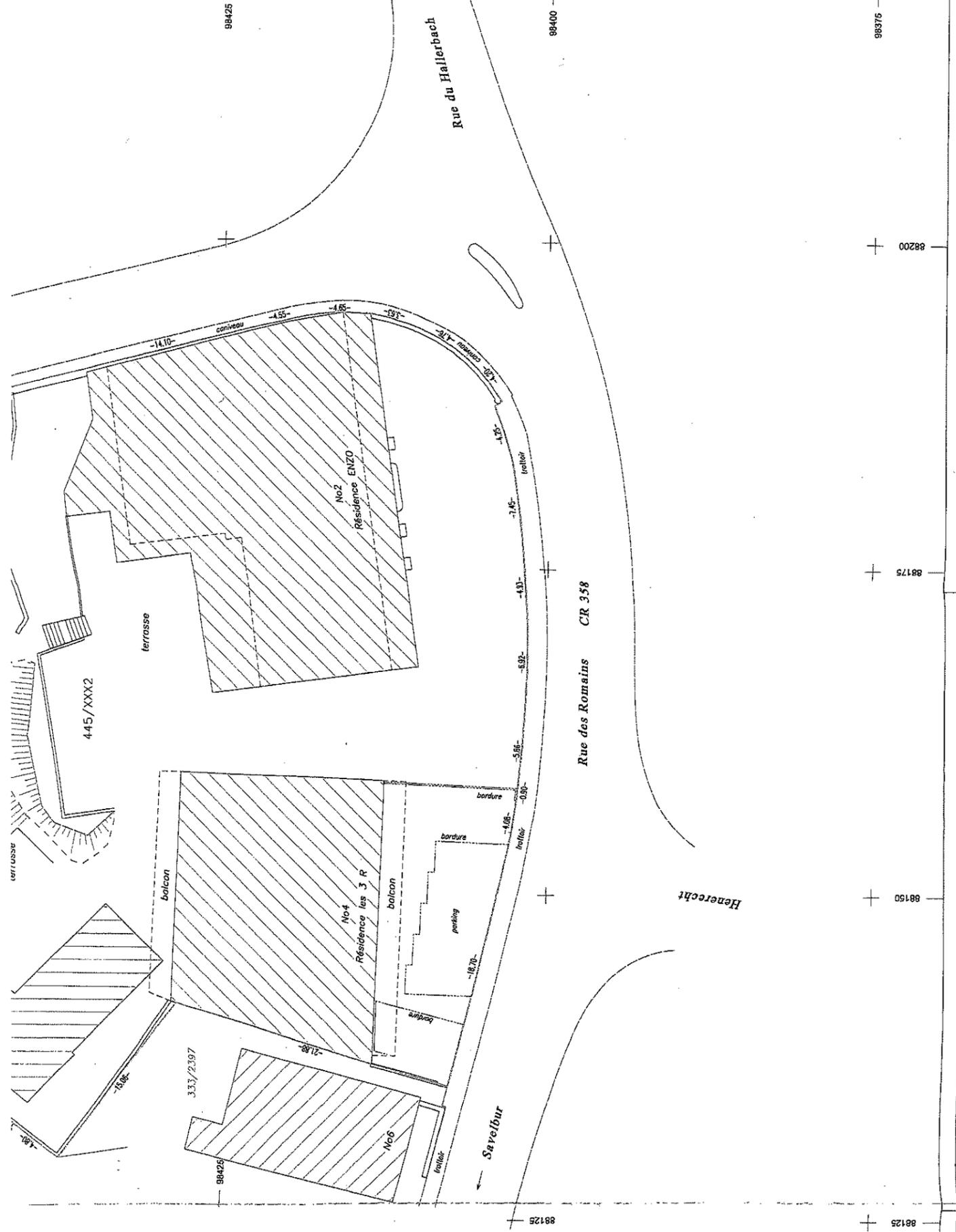
*Ce plan ne vaut pas plan à l'acte.  
Les limites et les surfaces définitives seront données par le mesurage cadastral.*

**Accord pour l'Emprise**

Date:	Nom:	Signature:
ADMINISTRATION COMMUNALE DE WALDBILLIG		<p style="color: blue; font-size: 1.2em;">Vu et approuvé</p> <p style="color: blue;">Waldbillig, le 23.01.2023</p> <p style="color: blue;">Le Conseil communal,</p>




*Handwritten signature and initials*



IAG  
TH

2022